CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E72165** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/03/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 481 558 138 TROYES

Siret : 481 558 138 00014

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4400065

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146156865

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146156865

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : HOUDRE PEINTURE

Sigle : HOUDRE PEINTURE

12 RUE DU CANAL TERRAY
Z-I
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Téléphone : 03 26 67 33 40 **Fax :** 03 25 39 98 69

Portable : 0675873274

Responsabilité légale :
CUCCIANONI FRANK GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sandrinemerceryhoudre@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 390 408 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	09/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/04/2026 15:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.